

**Décision n° 2025-7 portant nomination de membres à la commission d'accréditation à l'international
du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur**

Le président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu les articles L. 114-3-1 et R. 114-10 du code de la recherche ;

Vu la décision du 1^{er} mars 2021 relative à la composition de la commission d'accréditation à l'international modifiée par les décisions du 25 octobre 2021, TC-N°742-2022 du 2 juin 2022 et 2022-30 du 21 septembre 2023 ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Décide :

Article 1^{er}

A titre transitoire, dans l'attente de la désignation de nouveaux membres du collège, Mme Marilena MANIACI et M. Ulf HEDBJÖRK sont nommés membres de la commission d'accréditation à l'international, en remplacement de Mme Cristina GHITULICA et de Mme Marine RIBALS, jusqu'au 28 février 2025.

M. Paul INDELICATO est maintenu en fonctions dans les mêmes conditions.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait, le 10/02/25

Le président par intérim
signé
Stéphane Le Boulter